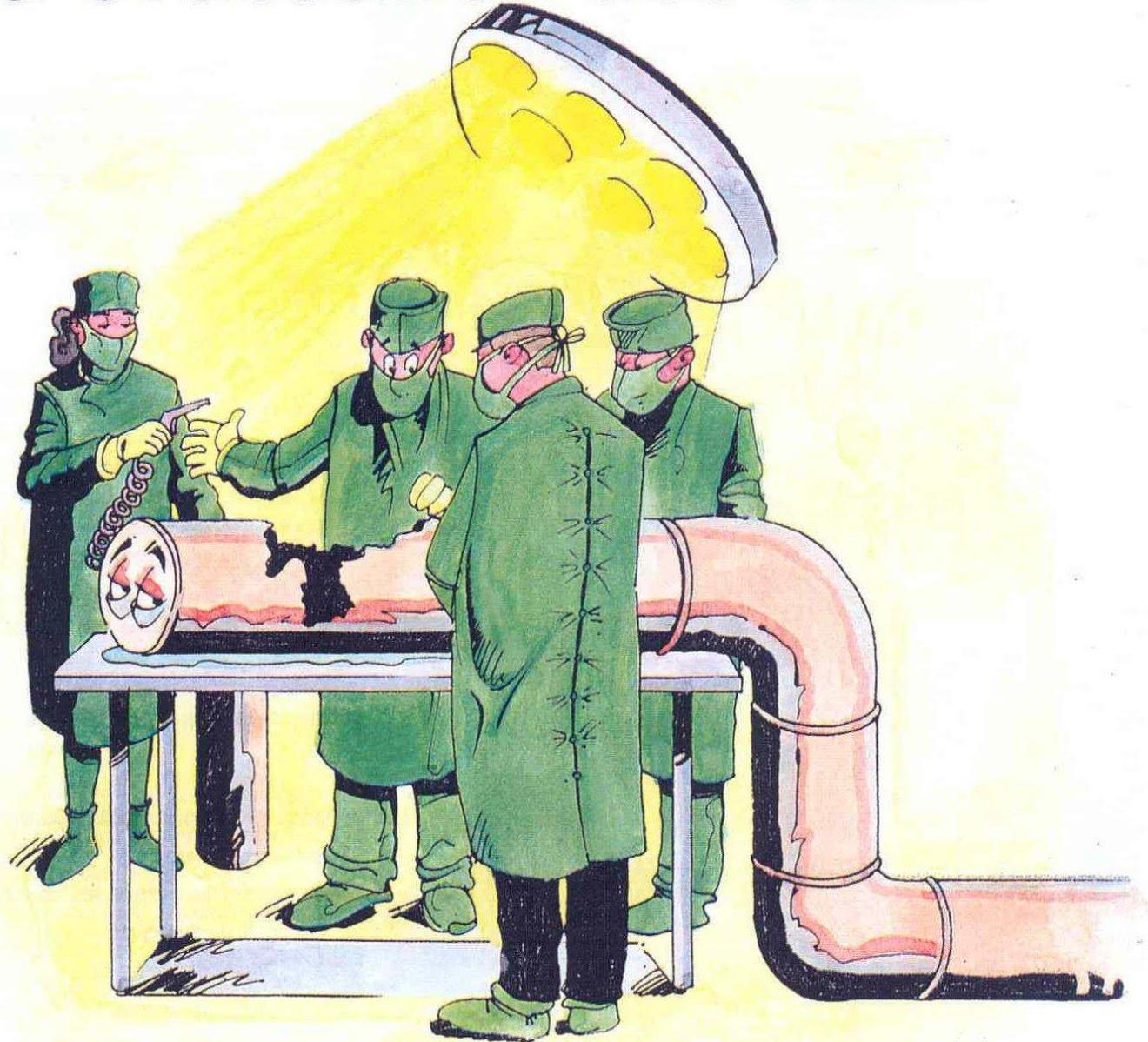


pourquoi un plan général d'évacuation des eaux





Des problèmes d'eaux visibles...

**Des inondations lors
de fortes pluies
et des rivières sans eau
par temps sec.**

Le développement
de nos agglomérations,
la multiplication
des voies de circulation
et des surfaces de stationnement
ont provoqué l'imperméabilisation
progressive des sols.
Cela entraîne une modification
du régime naturel des eaux
qui se traduit par une
augmentation des débits de crues,
et une réduction des débits en période
de sécheresse.

Les conséquences principales sont:

- des inondations
- le refoulement dans les caves
- l'altération des rives
- de coûteux travaux de réfection
- l'atteinte à la faune et à la flore
- des perturbations du rôle régulateur des nappes souterraines

Le cycle naturel de l'eau
est profondément perturbé.

...et invisibles

Les réseaux sont envahis par des eaux parasites.

L'évacuation des eaux de nos agglomérations a été réalisée, d'abord, selon la conception du tout à l'égout.

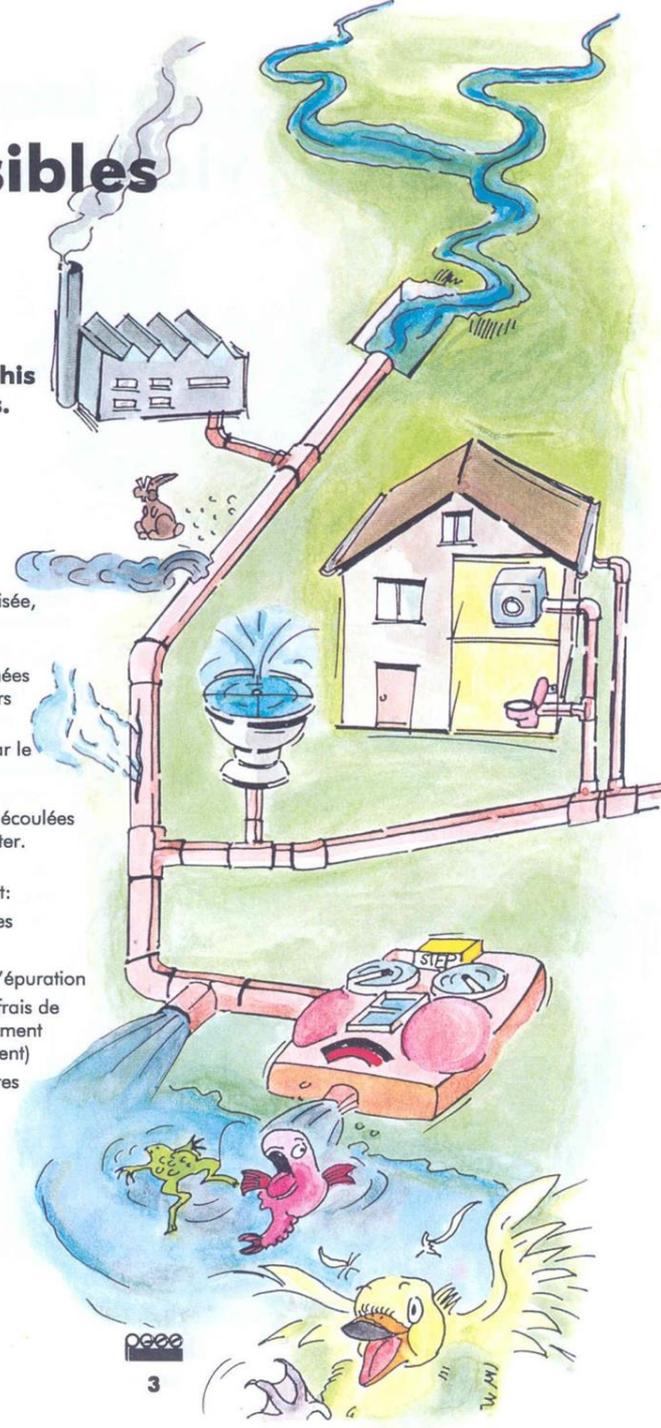
Par la suite les eaux ont été amenées aux STEP en utilisant les collecteurs existants.

Cette façon de faire, aggravée par le vieillissement des canalisations et les erreurs de branchement, a provoqué le mélange des eaux écoulées et l'accroissement des eaux à traiter.

Les conséquences principales sont:

- la dilution des eaux polluées
- la surcharge des STEP
- le rendement moindre de l'épuration
- l'augmentation des coûts (frais de pompage, surdimensionnement des installations de traitement)
- la pollution des eaux propres

La surcharge du réseau et des STEP pollue.



Les réseaux vieillissent aussi

**L'état des canalisations est
rarement connu.**

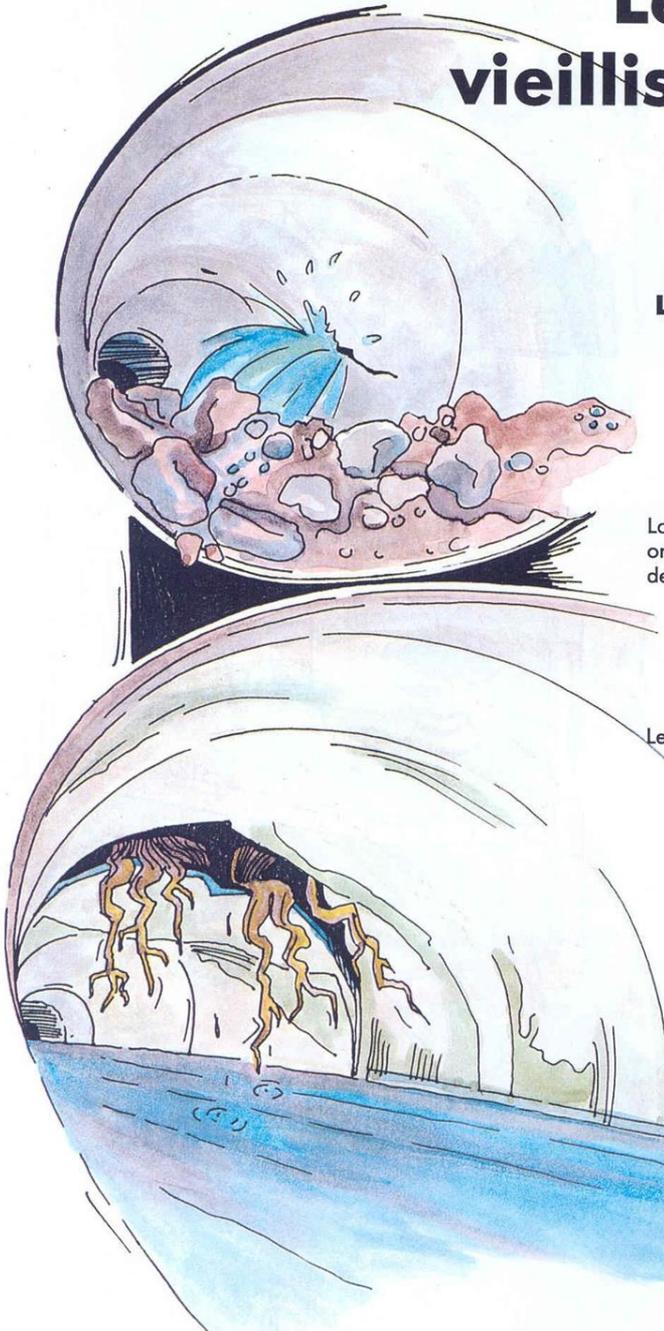
Lors de l'inspection des collecteurs,
on constate de nombreux signes
de dégradation:

- des tassements, fissures, dépôts,
pénétration de racines,
altération des matériaux,
joints défectueux...

Les conséquences principales sont:

- la pollution des eaux souterraines
par les pertes d'eaux polluées
- l'intrusion des eaux claires
dans les eaux polluées
- la diminution de la capacité
hydraulique des collecteurs

*L'examen du réseau
est indispensable.*



Le coup par coup coûte cher

Parer au plus pressé ne suffit plus.

Les interventions ponctuelles pour la réparation de dégâts, le remplacement de canalisations ou l'extension du réseau sont à éviter.

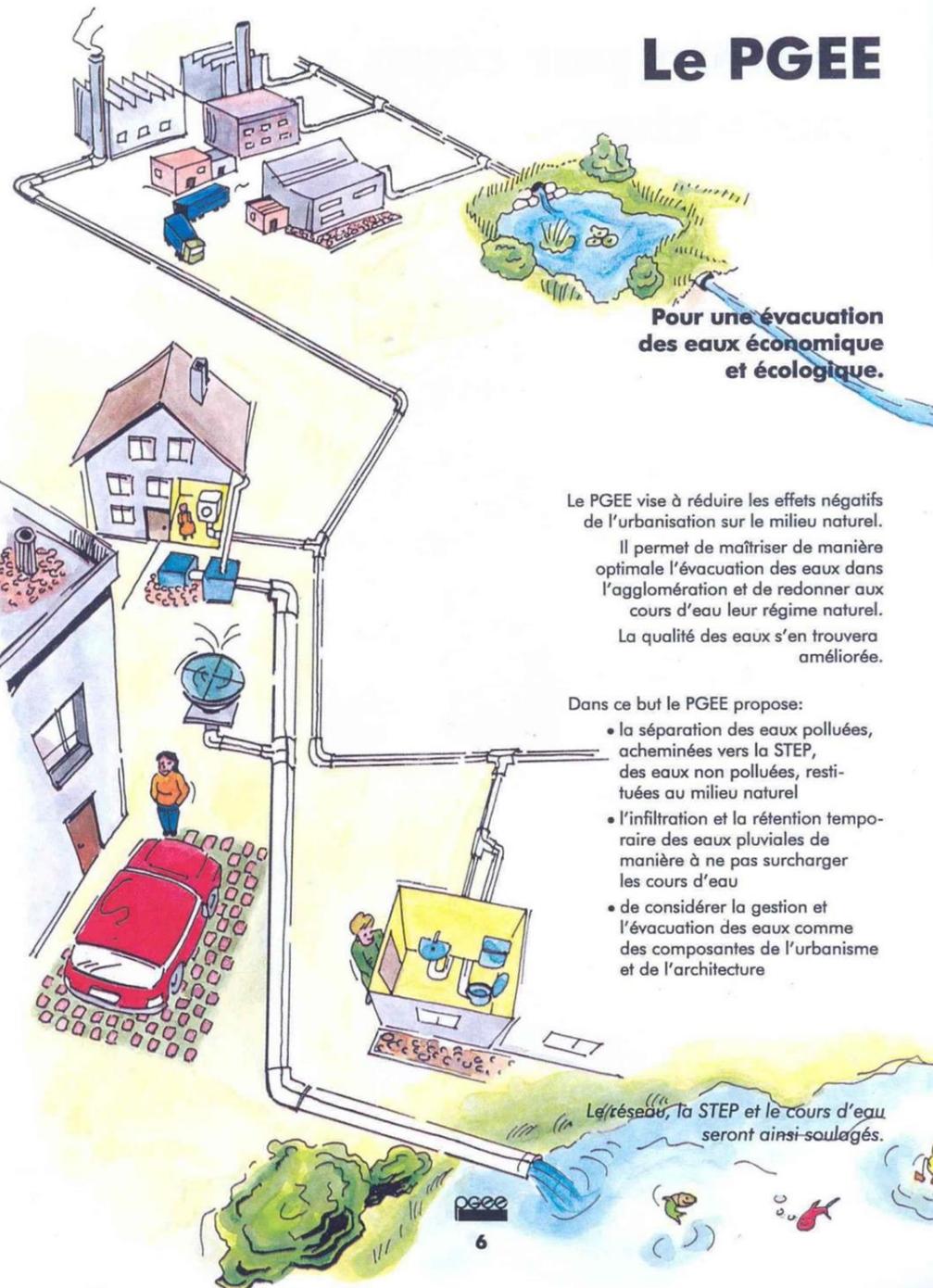
Elles ont pour conséquences:

- d'investir dans des équipements ne répondant plus aux objectifs actuels de protection des eaux
- d'empêcher le plus souvent la réalisation d'une évacuation des eaux globale et cohérente
- de coûter cher par la multiplication désordonnée des chantiers

Le rafistolage multiplie les frais.



Le PGEE



**Pour une évacuation
des eaux économique
et écologique.**

Le PGEE vise à réduire les effets négatifs de l'urbanisation sur le milieu naturel.

Il permet de maîtriser de manière optimale l'évacuation des eaux dans l'agglomération et de redonner aux cours d'eau leur régime naturel.

La qualité des eaux s'en trouvera améliorée.

Dans ce but le PGEE propose:

- la séparation des eaux polluées, acheminées vers la STEP, des eaux non polluées, restituées au milieu naturel
- l'infiltration et la rétention temporaire des eaux pluviales de manière à ne pas surcharger les cours d'eau
- de considérer la gestion et l'évacuation des eaux comme des composantes de l'urbanisme et de l'architecture

Le réseau, la STEP et le cours d'eau seront ainsi soulagés.

Le PGEE

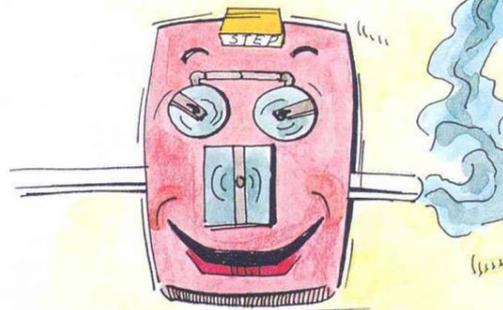
Un état des lieux. Un plan d'action.

Après avoir dressé l'état des lieux le PGEE définit des objectifs à court, moyen et long terme.

Pour ce faire, il propose un plan d'action comprenant :

- des actions immédiates urgentes
- des opérations prioritaires
- des opérations pouvant être différées dans le temps
- une estimation des coûts des investissements
- les conditions de réalisation des travaux
- le cadre de la future gestion de tout ce qui touche à l'évacuation et au traitement des eaux
- l'organisation à mettre en place pour assurer les travaux d'entretien des réseaux
- les bases du financement de l'évacuation des eaux

Seule une vision d'ensemble
permet une action efficace.





Le PGEE dresse l'état des lieux

**Un bon diagnostic
pour agir efficacement.**

L'état des lieux est dressé à partir :

- du plan d'aménagement
- du plan d'équipements
- du cadastre des canalisations
- des rapports d'inspection du réseau

Il met en évidence les particularités locales :

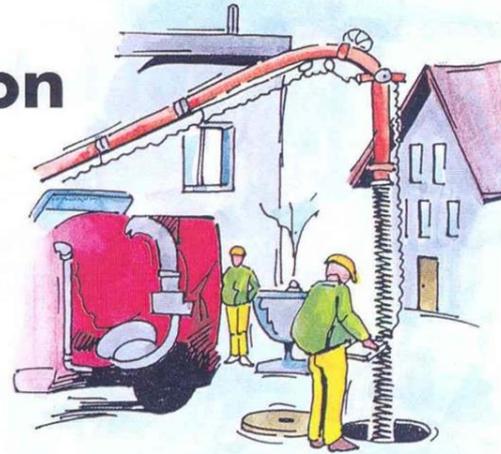
- l'état des cours d'eau et des canalisations
- le régime de débits (temps sec - temps de pluie)
- le dépistage des eaux claires parasites
- les possibilités d'infiltration
- les sources de pollution chronique ou accidentelle



*Des données essentielles pour
planifier en connaissance de cause.*

Le PGEE un plan d'action

Définir une stratégie et des priorités.

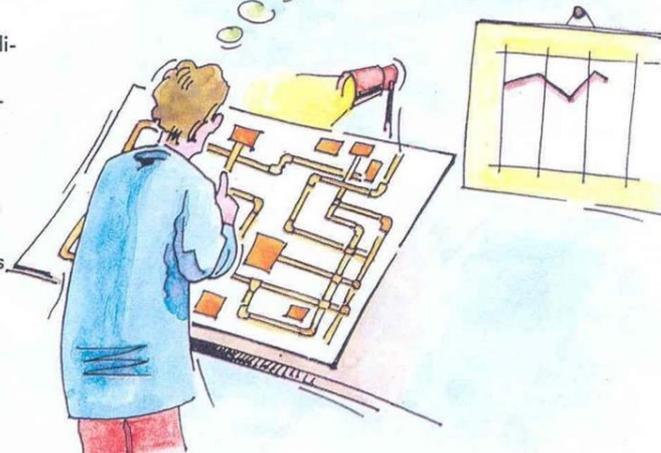


Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux, la priorité était d'évacuer de manière rapide, sûre et hygiénique les eaux usées des agglomérations.

Aujourd'hui, on doit aussi tenir compte des aspects quantitatifs des flux afin de rétablir le cycle naturel de l'eau et de respecter le milieu récepteur.

Le PGEE définit une stratégie permettant de:

- maintenir les réseaux en état
- adapter les réseaux aux nouvelles exigences
- tirer le meilleur parti des canalisations existantes
- calibrer les nouvelles canalisations en fonction des objectifs de développement
- imposer une politique de collecte adéquate qui commence dans les bien-fonds
- projeter des mesures concrètes d'infiltration et de rétention



*Une évacuation des eaux
respectueuse de l'environnement.*

Le PGEE outil de planification financière

**Un instrument
pour la maîtrise des coûts.**

Le PGEE fournit une estimation du coût
des travaux à entreprendre à court,
moyen et long terme.

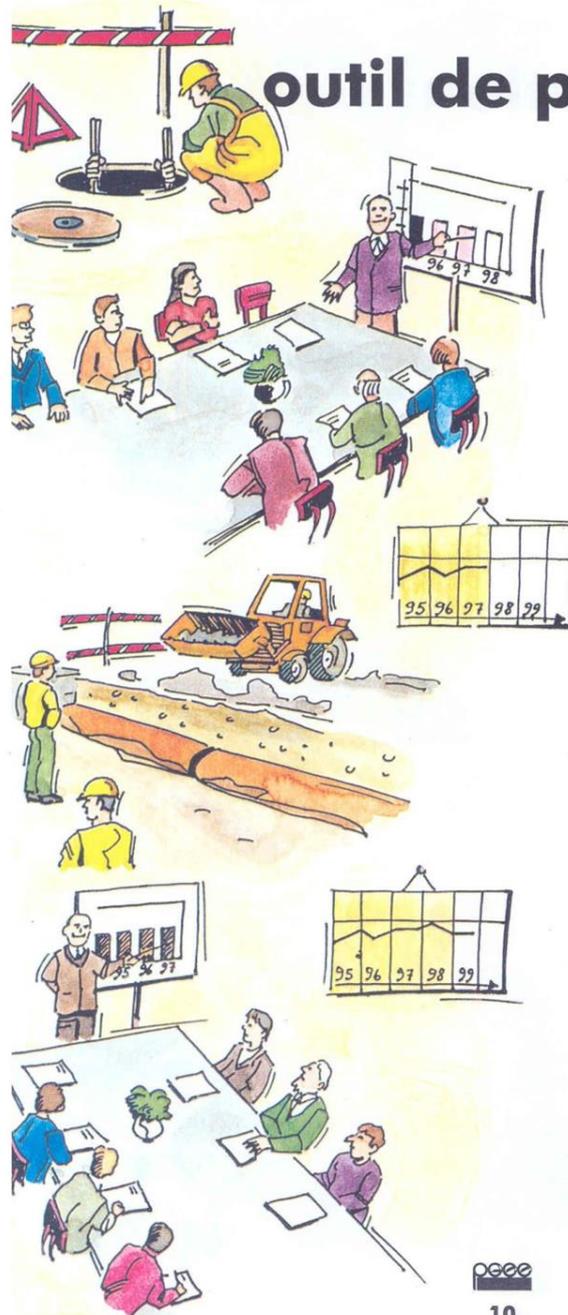
Il sert de base à :

- une planification financière
- l'autofinancement de "l'entre-
prise d'assainissement"
- une structure de taxes durables
à caractère causal et incitatif
- une réduction maximale des
frais financiers

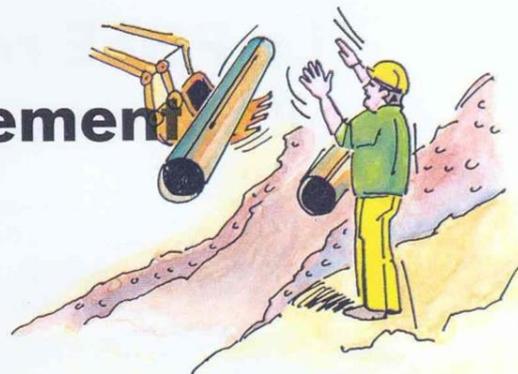
Il permet :

- le maintien de la valeur
de remplacement du réseau

Des investissements autofinancés.



Le PGEE un investissement judicieux



Pour éviter des dépenses inappropriées.

Aujourd'hui, nous savons que :

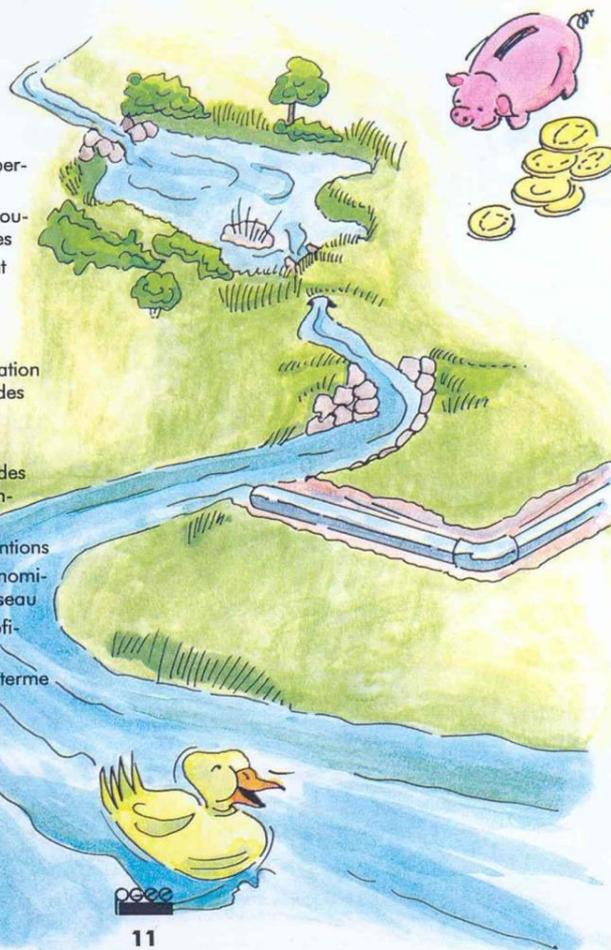
- le cycle naturel de l'eau est perturbé par l'urbanisation
- les réseaux et les STEP sont souvent surchargés d'eaux claires
- les canalisations sont souvent en mauvais état
- le rafistolage est coûteux et inadapté

A cela le PGEE répond par l'application d'une méthodologie d'évacuation des eaux économique et écologique.

Il permet notamment :

- une adaptation progressive des réseaux aux nouvelles exigences légales et techniques
- une planification des interventions
- le maintien de la valeur économique de remplacement du réseau
- des dépenses ciblées et autofinancées
- la maîtrise des coûts à long terme

*Respecter l'environnement
et le porte-monnaie.*



Le PGEE réconcilie l'homme et l'eau

